

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 12 (1874)
Heft: 10

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182740>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tous les Genevois qui composaient la petite troupe ajoutaient leurs observations à celles de M. Lullin, et le bon Edouard était révolté de la dépravation générale qu'il ne pouvait révoquer en doute.

Clément Marot, l'aimable poète et le traducteur de nos psaumes, qui avait vécu à la cour de François Ier, soupçonné en France de luthéranisme, et plus ou moins inquiété pour ses opinions, s'était retiré à Genève et se trouvait maintenant dans la petite troupe de M. Lullin.

Tout en parlant on avançait; mais on ne rencontrait aucun chevalier de la Cuillère, car on n'avait point encore pu se procurer de nouvelles positives de Victorine. Enfin on arriva devant le château de La Sarraz où l'on entendait encore grand bruit et où les chevaliers paraissaient encore assez nombreux. Edouard s'avança seul et demanda à parler au chevalier avec lequel il avait traité à Bursinel. Celui-ci, en voyant le jeune homme, parut éprouver un sentiment pénible; il lui donna l'assurance que Victorine avait été traitée avec tous les égards possibles; mais il ajouta qu'elle n'était plus entre leurs mains, et que Mangerot avait ordonné qu'on la conduisit à sa destination, sur laquelle il ne pouvait éclairer Edouard, étant lié par serment.

— Cependant, ajouta-t-il, voyez votre oncle: peut-être pourra-t-il vous donner quelques renseignements dont vous profiterez.

— Vous savez, vous, reprit Edouard avec humeur, ce qu'elle est devenue, et vous ne voulez pas me le dire. J'avoue qu'un homme doit respecter son serment; mais la violence est-elle jamais permise?... Eh bien! messire, j'ai avec moi un certain nombre d'hommes déterminés; nous allons assaillir le château.

— Seigneur Edouard, ce serait une conduite bien imprudente; vous risqueriez votre vie pour sauver une femme qui n'est point ici; et comment pourriez-vous nous forcer à parler? Sachez que les chevaliers sont en nombre au château. Votre troupe est sans doute composée de Genevois; les chevaliers ont juré de les exterminer partout où ils les trouveraient, et je pourrais dans ce moment vous en faire voir dix-sept pendus depuis hier aux arbres dans la cour. Croyez-moi, engagez vos hommes à s'éloigner. Adieu, seigneur Edouard, veuillez croire que je m'intéresse à vous et à la belle Victorine.

Edouard fut un moment immobile et absorbé dans ses réflexions. Ce jeune homme ne craignait rien pour sa vie, mais il eut assez de générosité pour ne pas exposer celle de ses compagnons.

La petite troupe prit le chemin de Lausanne et lorsque, vers la nuit, elle fut parvenue à une petite distance de cette ville, elle rencontra douze à quinze chevaliers de la Cuillère à la tête desquels était le seigneur de Divonne. Les Genevois le reconnurent, et il les reconnut aussi. Aussitôt leur adressant mille injures, il mit sa petite troupe au galop pour fondre sur eux. Les Genevois se défendirent avec un tel courage, secondés par le superbe dague de M. Lullin, que bientôt quelques-uns des assaillants restèrent sur le champ de bataille. Divonne parvint à blesser Edouard, mais celui-ci lui passa son épée au travers du corps et le chevalier mordit la poussière.

Edouard, dont on avait bandé la plaie, supportait avec quelque peine le cheval; mais comme on était fort près de Lausanne, on ne tarda pas d'arriver au château.

L'évêque fut surpris de voir arriver son neveu dans cet état et se plaignit beaucoup des chevaliers de la Cuillère. Il fit donner tous les soins désirables à Edouard et invita M. Lullin à passer la nuit au château, mais ne parla pas de garder les autres Genevois.

Edouard, sur son lit, avait fait demander son oncle et voulait sans délai avoir une conversation avec lui; mais le chirurgien, qui s'aperçut qu'il s'agissait d'une affaire sérieuse, s'y opposa.

Quoiqu'il eût l'habitude de dissimuler, on pouvait voir que le prélat éprouvait une véritable angoisse. Quand il fut seul avec M. Lullin, et que celui-ci se fut expliqué avec tous les ménagements convenables, il lui donna l'assurance la

plus positive qu'il n'avait eu aucune nouvelle de l'enlèvement de Victorine, dont il était surpris et scandalisé.

L'évêque était évidemment ému; sa conscience lui reprochait une dissimulation bien coupable. Désirant ardemment se débarrasser de son hôte, il lui conseilla de se rendre à Moudon auprès du grand bailli de Vaud, *Aimé de Genève*, qui, comme parent du duc de Savoie, avait tout pouvoir sur les chevaliers de la Cuillère.

— Croyez-moi, ajouta le prélat, et si par hasard le grand bailli avait quitté Moudon, allez le chercher dans sa terre de Lullin, en Savoie.

M. Lullin crut l'évêque, mais il ne partit avec sa petite troupe que le lendemain, lorsque le chirurgien eut déclaré que la blessure d'Edouard n'offrait aucun danger. Il alla embrasser le jeune homme dans son lit et lui souhaita une prompte guérison. (A suivre.)

L'affère s'est passâie à Molleins. — Samuiet dau Carro avâi son caïon malâdo du quoqué dzo. Cein vera mô et lo pouro Samuiet ne poivé pas fère on pas sein être eimbêta pè lé dzeins que lâi demandâvont : « Eh ! Samuiet, ton caïon kemeint va te ? »

— Sein va..... sein va...

Cé commerce dourâvé du quat'ao cinq dzo quand son vesin, lo Major lâi crié du tot lien : « Eh ! Samuiet, lo caïon, kemeint va te ? »

— Lé créva stu matiņ. Dieu sâi bēni. Stu iâdzo lé défrou dé la leingua dâi dzeins.

On lit dans un règlement de la municipalité d'Aubonne, datant de 1820 :

« Pour la plus prompte exécution des affaires, la municipalité se subdivise en sections : Sections des Finances, de la Police, des Domaines, des Forêts et des Secours. (Ici vient l'énumération des attributions de ces diverses sections).

Section des Domaines. La section des Domaines a pour attributions tout ce qui concerne les routes et chemins communaux, abornement, redressement de limites, canaux d'irrigation et autres. Elle a, à cet effet, sous sa surveillance et direction tous les employés de la police rurale, la destruction des animaux nuisibles tels que taupes, mulots, hannetons, ainsi que les gardes champêtres. »

Nous croyons devoir rappeler que la vente des produits de l'*Ouvroir* aura lieu mercredi 11 et jeudi 12 mars, de 9 à 5 heures, Pépinet, maison Vincent, à l'entre-sol. Nous espérons qu'elle attirera de nombreuses personnes désireuses d'apporter leur appui à cette utile et intéressante institution.

THÉÂTRE DE LAUSANNE

Samedi 7 Mars 1874

La troupe parisienne donnera une représentation de

LA FILLE DE MADAME ANGOT

Opéra-comique en trois actes.

Les bureaux s'ouvriront à 7¹/₄ on commencera à 7³/₄ h.